

SYNTHÈSE

SCHÉMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION
SRDEII



Ambition du SRDEII Guadeloupe 2023-2028



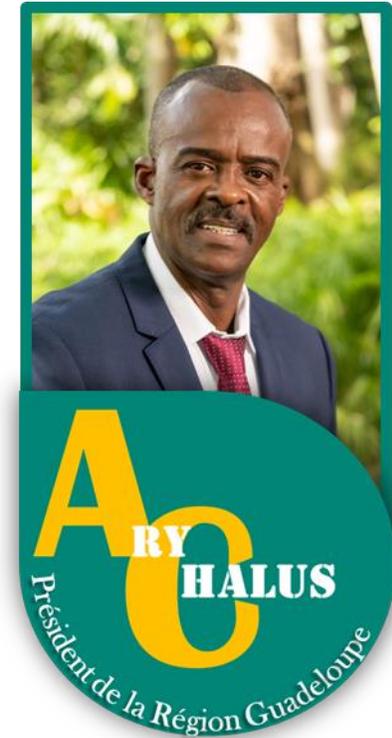
Accélérer le déploiement du nouveau modèle économique

L'évolution du contexte économique et la nécessité de s'adapter aux réalités du terrain ont conduit à la révision du SRDEII. L'enchevêtrement des crises – sanitaire, économique, climatique et géopolitique – qui traversent le monde nous amènent à renforcer notre résilience et à réussir le défi des souverainetés alimentaires et énergétiques. Car c'est bien sur ces piliers que nous entendons bâtir le socle de notre nouveau modèle économique.

C'est sur la base d'une large concertation menée avec les institutionnels, les acteurs économiques et l'ensemble des citoyens, que se sont déroulés les travaux d'élaboration du SRDEII. Issu d'une vision partagée, ce nouveau schéma s'inscrit dans notre stratégie globale orientée vers les souverainetés alimentaires et énergétiques, la préservation de la cohésion sociale, appuyée par une utilisation pragmatique et décomplexée de l'innovation pour améliorer la performance de nos entreprises, consolider nos secteurs traditionnels tout en favorisant l'émergence de nouveaux moteurs de croissance.

Enfin, ce SRDEII est une véritable opportunité pour une plus grande cohérence et une meilleure coordination de l'action publique grâce à la mise en place d'un pilotage et d'une gouvernance partenariale au profit de l'ensemble des acteurs.

Je remercie toutes les forces vives du territoire qui se sont mobilisées lors de ces travaux et continueront à l'avenir à œuvrer, aux côtés de la Région Guadeloupe.





Le SRDEII, qu'est-ce que c'est ?



- 1 “SRDEII” pour Schéma régional de développement économique d’innovation et d’internationalisation
- 2 Obligation issue de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015
- 3 Elaboré par la Région en concertation avec les acteurs économiques, il fixe les orientations en matière de développement économique sur le territoire pendant 6 ans dans une logique de complémentarité, de cohérence et d’efficience entre les différents échelons d’intervention
- 4 Document « prescriptif » : ses orientations s’imposent aux autres collectivités territoriales ainsi qu’à leurs groupements



La concertation : 7 ateliers organisés à travers la Guadeloupe



Atelier « Economie bleue », le 13 avril 2023 à la Salle Louis-Daniel BEAUPERTHUY à Sainte-Rose



Atelier « Economie verte », le 24 avril 2023 à la Maison de « La Paysannerie » à Petit-Canal



Atelier « Economie sociale et solidaire », le 06 avril 2023 au Centre Culturel Sonis aux Abymes

Atelier « Innovation et nouveau modèle économique », le 18 avril 2023 au Palais des sports du Gosier



Atelier « Gouvernance », le 31 mai 2023 à l'Hôtel de Région à Basse-Terre



Atelier « Tourisme et attractivité », le 09 mai 2023 à l'Amphithéâtre du Camp Jacob, à Saint-Claude



Atelier « Développement des entreprises, de l'artisanat, du commerce des services et des industries », le 28 avril 2023 au siège de la CCMG à Grand-Bourg, Marie-Galante





Les 5 Défis du SRDEII 2023-2028



1

Tendre vers la souveraineté alimentaire et la compétitivité de notre territoire en maximisant les potentiels de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture

2

Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable (respectueux de l'homme et de l'environnement)

5

Œuvrer pour une gouvernance partenariale, sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe

3

Faire de la Guadeloupe un archipel innovant et performant, ouvert sur son environnement régional et international

4

Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

DÉFI 1



Synthèse du Schéma Régional de Développement économique
« SRDEII » de la Guadeloupe 2023-2028,
Région Guadeloupe /DGS /MSESS /Avril 2024



TERRITOIRE SOLIDAIRE ET DURABLE

DÉFI 2



Synthèse du Schéma Régional de Développement économique
« SRDEII » de la Guadeloupe 2023-2028,
Région Guadeloupe /DGS /MSESS /Avril 2024



Défi 2 Impulser un développement économique au service d'un territoire solidaire et durable (respectueux de l'homme et de l'environnement)

La priorité



Les actions

Economies verte et bleue durables

- Soutenir les entreprises dans leur transition
- Promouvoir les modes de production plus durables (décarbonation, réduction des émissions de gaz à effet de serre etc.)
- Développer des secteurs émergents (aquaponie, biotechnologies etc.)

Tourisme durable

- Construire une offre de qualité et écoresponsable sur tout le territoire (ex : marque de qualité touristique territoriale)
- Promouvoir un aménagement durable et équilibré (ex : critères d'éco-conditionnalité)
- Valoriser l'emploi et renforcer la formation
- Assurer des retombées économiques sur tout le territoire
- S'imposer comme leader du tourisme durable dans la Caraïbe
- Consolider le chef de filât de la Région

→ cf. Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

Transition énergétique

- Renforcer les aides à l'investissement dans l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité
- Accompagner la montée en compétence à travers une GPEC dans les domaines impactés par la transition énergétique
- Développer les infrastructures facilitant le transport collectif et privilégiant les déplacements à faible émission
- Créer une agence régionale de l'énergie et du climat



ARCHIPEL D'EXCELLENCE

DÉFI 3



Synthèse du Schéma Régional de Développement économique
« SRDEII » de la Guadeloupe 2023-2028,
Région Guadeloupe /DGS /MSESS /Avril 2024



Défi 3 Faire de la Guadeloupe un archipel innovant et performant, ouvert sur son environnement régional et international

Les priorités

Développer l'innovation

Développer l'usage du numérique

Les actions

- Accompagner la structuration des filières, la constitution de clusters et pôles de compétitivité
- Développer les plateaux techniques (lycées, universités, organismes de recherche)
- Soutenir le déploiement d'une offre d'accueil et d'hébergement
- Intensifier les actions de communication
- Soutenir le déploiement opérationnel de la Technopole I-NOVA
- Structurer l'offre de financement à tous les stades du projet

- Fédérer les acteurs de la filière
- Valoriser la filière et rendre visible les actions réalisées
- Renforcer l'accompagnement des structures
- Développer une offre de financement de l'innovation au service de la transition démographique
- Développer une offre de formation locale adaptée à l'évolution démographique et aux nouveaux métiers
- Créer des dispositifs d'aides spécifiques à destination des entreprises (maintien dans l'emploi des seniors etc.)
- Améliorer les conditions d'accès aux soins pour tous : E-santé

Défi 3 Faire de la Guadeloupe un archipel innovant et performant, ouvert sur son environnement régional et international



Les priorités

Poursuivre le développement à l'international des entreprises

Optimiser les dispositifs d'accompagnement au service des opérateurs

Les actions

- Simplifier la mobilisation des dispositifs d'aides publiques pour les entreprises à potentiel export
- Accompagner la structuration de l'entreprise (diagnostic export, audit) pour garantir la viabilité du projet export
- Proposer aux entreprises des solutions innovantes en termes de logistique
- Confier une mission de marketing territorial à la future agence de développement économique

Soutien direct aux entreprises

- Conventionner avec des professionnels de l'accompagnement
- Créer une agence de développement économique
- Actualiser le portail des aides régionales et mettre en place des actions de communication
- Proposer de nouveaux instruments financiers en phase avec les besoins des entreprises
- Compenser les effets de la double insularité par des mesures spécifiques

Fiscalité indirecte

- Appliquer une taxation différenciée d'octroi de mer (OM) entre produits fabriqués localement et produits similaires importés
- Exonérer d'OM les importations de biens d'investissement et de matières premières destinés au secteur productif
- Appliquer après évolution du mix énergétique, des taux réduits d'OM sur les biens qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre
- Proposer une trajectoire pluriannuelle de l'évolution de la fiscalité sur les énergies fossiles



FILIÈRES D'AVENIR

DÉFI 4



Synthèse du Schéma Régional de Développement économique
« SRDEII » de la Guadeloupe 2023-2028,
Région Guadeloupe /DGS /MSESS /Avril 2024

Défi 4 Structurer et accompagner les filières et secteurs émergents à fort potentiel de développement et de création d'emplois

Les priorités

Impulser et valoriser l'économie bleue

Diversifier et structurer l'économie verte

Les actions

- Moderniser les ports, augmenter les mouillages et zones de mouillages organisées et créer des couloirs d'accès pour une meilleure cohabitation des métiers
- Fédérer les acteurs des activités de construction et réparation navale et aménager des zones techniques sur les ports
- Financer les équipements des entreprises en matière de nautisme et les aménagements portuaires
- Financer la formation maritime et mettre en place un Parlement de la Mer

- Valoriser les productions et co-produits agricoles pour développer des méthodes alternatives
- Accompagner le développement de nouveaux produits d'élevage d'exception
- Renforcer le développement du secteur de la pharmacopée et de la cosmétologie à partir de la production locale grâce à une filière structurée
- Développer la sylviculture de niche
- Accompagner le développement et la structuration de la filière horticole
- Accompagner la structuration de la filière équine à fort potentiel économique



GOUVERNANCE PARTENARIALE

DÉFI 5



Synthèse du Schéma Régional de Développement économique
« SRDEII » de la Guadeloupe 2023-2028,
Région Guadeloupe /DGS /MSESS /Avril 2024



Défi 5 **Œuvrer pour une gouvernance partenariale sous le leadership de la Région, au service des entreprises et du développement économique de la Guadeloupe**



Les priorités

Favoriser l'appropriation du SRDEII par un pilotage partenarial renforcé

Renforcer la coordination des interventions des acteurs

Mettre en place un suivi-évaluation opérationnel

Les actions

- Réunir le comité de suivi à minima une fois par an
- Organiser une Conférence annuelle
- Organiser des réunions techniques élus / administratifs / acteurs économiques sur les projets structurants
- Mettre en place des actions d'animation et de communication
- Elaborer une cartographie de l'ensemble des schémas de la Région
- Elaborer un schéma de développement territorial

- Conventionner avec les EPCI
- Conventionner avec les chambres consulaires (CCI-IG et CMAG)
- Conventionner avec le Département et les autres partenaires (Chambre d'agriculture, CRESS etc.)
- Mettre en place une plateforme commune des aides sur le territoire.
- Elaborer un guide / répertoire commun des aides sur le territoire
- Organiser des réunions de financeurs sur des projets structurants pour le territoire

- Consolider les ressources humaines affectées au suivi et à l'évaluation du schéma en interne
- Identifier et coordonner un réseau de référents « SRDEII » au sein de chaque partenaire
- Elaborer un référentiel d'évaluation comprenant des indicateurs de résultat et de réalisation et une planification des évaluations
- Optimiser les outils de pilotage internes de la Région



Le schéma complet est téléchargeable sur le site internet de la Région Guadeloupe à l'adresse suivante :

<https://www.regionguadeloupe.fr/les-actions-regionales/developpement-economique/srdeii-2023-2028/#>

Guadeloupe
2023-2028

SCHÉMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION
SRDEII

